

Communiqué de la Réunion Ministérielle des Pays de la Région Sahélo-Saharienne

Bamako, le 20 mai 2011

1. Dans le cadre du suivi des décisions de la Réunion ministérielle d'Alger du 16 mars 2010, qui a jeté les bases d'une coopération régionale intégrée en matière de paix et de stabilité dans la région sahélo-saharienne, et dans la dynamique créée par la Conférence ministérielle de Bamako de novembre 2008, une Réunion ministérielle, regroupant les Ministres de l'Algérie, du Mali, de la Mauritanie et du Niger, s'est tenue à Bamako le 20 mai 2011.
2. Cette rencontre a permis d'évaluer la situation sécuritaire dans la région et de passer en revue l'ensemble des actions entreprises par les quatre pays, directement impliqués dans la stratégie de lutte anti-terroriste et qui coopèrent au sein du Comité d'Etat Major opérationnel conjoint (CEMOC).
3. Les Ministres se sont félicités, notamment, des résultats de la réunion extraordinaire des Chefs d'Etat Major, tenue à Bamako, le 29 avril 2011. Ils ont noté avec satisfaction, le renforcement de l'efficacité de ce mécanisme ainsi que les acquis du CEMOC grâce à l'engagement de ses Etats membres et une meilleure coordination dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée dans la Région Sahélo-Saharienne, de même qu'ils se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en place de l'Unité de fusion et de liaison (UFL) qui constitue un instrument important au service de la lutte anti-terroriste et un vecteur de coopération et d'échanges avec les partenaires. Les Ministres encouragent les institutions et mécanismes engagés dans cette coopération à poursuivre leurs efforts d'adaptation aux nouvelles formes de la menace.
4. Les Ministres ont relevé, avec satisfaction, le renforcement de la coordination aussi bien sur le terrain opérationnel qu'à travers la tenue de rencontres régulières d'évaluation et de planification, notamment :
 - La réunion d'avril 2010 à Alger des chefs d'Etat-major et les réunions extraordinaires à Tamanrasset et à Bamako (16 septembre 2010 et 29 avril 2011) du Conseil des chefs d'Etat-major des pays membres du comité d'état-major opérationnel conjoint - CEMOC (Algérie – Mali – Niger – Mauritanie)
 - Les réunions d'avril et de septembre 2010 à Alger des responsables des services de renseignement des pays de la région.
5. Cette évaluation a permis de mieux cerner le champ de la menace, de définir les voies et moyens à même de renforcer et d'affiner les mécanismes de coopération mis en place et de planifier les actions définies. La pertinence de la stratégie de lutte anti-

terroriste, arrêtée par les Etats de la région et les choix en matière de partenariat ont été réaffirmés d'autant que la menace terroriste est toujours présente. Les connexions de cette menace sont de plus en plus avérées avec le crime transnational, notamment le trafic de drogue, de même que le recours à la prise d'otages comme moyen de financement ont été mis en évidence, comme a été souligné le caractère préoccupant de la circulation d'armes de tous calibres.

6. Les Ministres ont convenu que les récents développements survenus dans la région viennent rappeler avec force que les situations d'instabilité et de conflits dans le voisinage comportent des risques de nature à aggraver le phénomène terroriste qui demeure l'un des défis majeurs pour la stabilité, la coopération et le développement de la région. C'est pourquoi, ils ont rappelé la responsabilité de chaque Etat de la région dans la lutte contre ce phénomène, dans le cadre d'une approche régionale solidaire et coordonnée des pays du champ (Algérie, Mali, Mauritanie et Niger).
7. Les Ministres ont également souligné l'importance cardinale qu'accordent leurs pays au développement, notamment dans les régions frontalières où se sont tissés les liens séculaires entre leurs peuples, pour fonder une réalité historique faite d'échanges et de solidarité. Les efforts nationaux, conjugués à une coopération bilatérale, sont une réponse aux besoins légitimes des populations et aux impératifs de développement durable et harmonieux de tous les pays de la région. Ils ont rappelé l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement et se sont félicités, à cet égard, de la solidarité qui a toujours prévalu entre les pays de la région. Dans ce contexte, les Ministres ont exprimé leur satisfaction quant à l'adhésion des populations des régions frontalières aux objectifs de sécurité et de développement. Ils engagent les autorités et institutions nationales à poursuivre leur action de sensibilisation et de conduite des projets de développement local.
8. Il a été souligné l'importance de renforcer la coopération et l'entraide entre les institutions des quatre pays en charge des questions judiciaires, douanières, policières et financières à l'effet de faire face, avec plus d'efficacité, à la menace terroriste et ses connexions avec les autres formes de criminalité transfrontalière.
9. Les Ministres ont rappelé leur pleine adhésion à la position africaine commune sur la criminalisation du paiement de rançons lié aux prises d'otages par les groupes terroristes et se sont engagés à soutenir les démarches de l'Union Africaine visant le renforcement de l'arsenal juridique international y afférent.
10. La place et le rôle du partenariat, aussi bien dans le domaine de la lutte anti-terroriste, que dans l'accompagnement des efforts de la région en matière de développement, notamment pour la réalisation ou le parachèvement de projets structurants, telle que la route transsaharienne, ont été réaffirmés. Pour le premier volet, les partenaires ont été invités à inscrire leur action dans le cadre du triptyque formation et renforcement des capacités, assistance logistique et coopération dans le domaine du renseignement.
11. Dans cet esprit, les Ministres ont retenu le principe d'instaurer un processus de dialogue avec les partenaires extrarégionaux pour examiner toutes les questions liées à ce partenariat. Ils invitent l'Algérie à entreprendre les contacts nécessaires et à prendre

les dispositions appropriées en vue de l'organisation, à Alger, d'une première rencontre entre les partenaires et les pays du champ (Algérie, Mali, Mauritanie et Niger).

12. Les Ministres des quatre pays participants à la réunion de Bamako ont également retenu le principe d'une fréquence plus soutenue de leurs consultations. Ils ont convenu d'une réunion ministérielle tous les six mois, dont la prochaine se tiendra à Nouakchott, selon la règle de la rotation. L'institutionnalisation de ce cadre de concertation et d'action ira de pair avec la mise en place de nouveaux espaces de dialogue et de coopération, dans tous les domaines qui pourront donner une impulsion aux projets de développement et d'intégration dans la région, notamment dans les secteurs en charge de l'Intérieur et des Collectivités Locales, des Travaux publics, des Transports, de l'Agriculture, de l'Hydraulique, du Commerce, des Finances, de la Justice et de la Culture.
13. A l'issue de leur rencontre, les Ministres ont convenu de présenter les résultats de leurs travaux à Son Excellence le Président de la République du Mali, Monsieur Amadou Toumani Touré auquel ils expriment leur gratitude pour sa sollicitude et pour l'intérêt porté à leurs travaux.

Bamako, le 20 mai 2011

Pour le Gouvernement
de la République du Mali

Pour le Gouvernement de la République Algérienne
Démocratique et Populaire



S.E.M. Soumeylou Boubeye MAIGA
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale

S.E.M. Abdelkader Messahel
Ministre Délégué chargé
des Affaires Maghrébines et Africaines

Pour le Gouvernement de la République
Islamique de Mauritanie

Pour le Gouvernement de la République
du Niger

S.E.M Hamadi Ould Hamadi
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

S.E.M BAZOUM Mohamed
Ministre d'Etat,
Ministre des Affaires Etrangères
de la Coopération, de l'Intégration Africaine
et des Nigériens à l'Extérieur